



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



NUMÉRO E-E1497

VALABLE JUSQU'AU 05/12/2023

ÉDITÉ LE 14/10/2022

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 20/06/2003
Forme juridique : SARL
Capital : DEPUIS LE 03/07/2003
7 500

Raison sociale : SARL BESSET
56 AVENUE DE L'EUROPE
07100 ANNONAY

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ANNONAY 2003B124 AUBENAS 2003B124

Téléphone : 04 75 67 01 32 Fax :
Portable :

Siret : 449 209 436 00020
Code NACE : 4322A
Numéro caisse de congés payés : 8205059

Site Internet :
E-mail : sarl.besset@orange.fr

Assurance Responsabilité Travaux :
ALLIANZ IARD 59957718
Assurance Responsabilité Civile :
ALLIANZ IARD 59957718

Responsabilité légale :
MARTINS OLIVIER GÉRANT(E) ASSOCIÉ(E) MAJORITAIRE

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/04/2022

Effectif moyen : 7 Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5112	Installation de plomberie sanitaire pour des bâtiments sans surpresseur supérieurs à 1000 m ² Mention RGE	05/10/2022
5212	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE	05/10/2022
5312	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m ² Mention RGE	05/10/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE VALENCE
IMMEUBLE LE SUD - BATIMENT A
497 AVENUE VICTOR HUGO
B.P. 102
26904 VALENCE CEDEX 9

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.